



Le Président

A l'attention de

- Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
- des Fédérations et Groupements membres du CNOSF
 - des CROS/CDOS/CTOS

Réf. DM/JL/ay - 64
Dossier suivi par Julie Lavet
julielavet@cnosf.org

Paris, le 7 mars 2019

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt « Associations » pour soutenir le développement des actions associatives à destination des Quartiers Prioritaires de la Ville

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous souhaitons porter à votre connaissance le lancement, par le Ministère de la Cohésion des territoires, d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt doté de 15 millions d'euros sur le plan national, à destination des associations de terrain et afin de soutenir les projets qu'elles mènent ou qu'elles ont l'intention de mener dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.**

Dans le cadre du développement de son activité à destination de ses membres, le Comité national olympique et sportif français vous invite à relayer cette information à l'ensemble des structures déconcentrées du mouvement sportif susceptibles d'être intéressées.

Les associations concernées sont celles qui développent des actions dans les secteurs suivants : éducation, insertion professionnelle, prévention santé, citoyenneté, sport, accès aux droits, etc. Les actions menées par les associations sportives peuvent notamment (mais pas exclusivement) se retrouver parmi les thèmes du **développement du lien social, de l'émancipation de la jeunesse, du renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations, de l'insertion sociale et professionnelle, du soutien à la parentalité, etc.**

L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est, selon le Ministère, de « permettre à des actions associatives qui ont déjà fait leurs preuves de changer d'échelle, et de s'implanter prioritairement dans les territoires où le renforcement du lien social apparaît comme une priorité, en articulation étroite avec les représentants de l'État et les collectivités ». Ainsi, seront éligibles les dossiers proposant de déployer des actions déjà menées actuellement ou par le passé mais en **augmentant leur impact**, ou bien proposant d'élargir des actions existantes et efficaces à de **nouveaux territoires**.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux associations loi de 1901 et aux groupements d'associations loi de 1901 qui répondent aux **critères d'éligibilité suivants** :

- exister depuis au minimum trois ans ;
- compter au moins 5 salariés et présenter un résultat positif sur les trois derniers exercices ;
- intervenant ou en passe d'intervenir dans au moins deux agglomérations ;
- proposant un ou des projets qui ont démontré leur impact et ont un potentiel de changement d'échelle dans les quartiers de la politique de la ville ;
- être en capacité de développer le projet de manière internalisée, ou le cas échéant en accompagnant une ou des associations partenaires à le développer ;
- présenter un modèle économique indépendant à l'issue de la période de conventionnement (c'est-à-dire démontrer que l'association dispose de ressources autres que celles de l'AMI Associations pour poursuivre le projet au terme de trois ans) ;
- avoir un impact effectif et mesurable sur les quartiers prioritaires et leurs habitants (le mode d'évaluation est à définir par l'association en fonction de ce qui est le plus adapté au projet proposé).

Les projets labellisés bénéficieront d'une somme de 7 000 euros maximum, permettant de couvrir les frais d'ingénierie liés à la construction des dossiers de déploiement.

Pour déposer un dossier de candidature, voici la liste des documents à remplir et à renvoyer d'ici le 15 mars 2019 par mail à l'adresse suivante : ami-associations@cget.gouv.fr :

- un formulaire CERFA n°1256*05 (en pièce jointe à ce courrier) ;
- Les états financiers des exercices clos et approuvés à date de l'association (bilans et comptes de résultats) ;
- Le dossier de candidature : composé du formulaire de candidature et de la fiche budget (en pièces jointes à ce courrier).

Toutes les informations (cahier des charges, foire aux questions...) sont disponibles en ligne ici : <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/appel-manifestation-dinteret-associations>.

En cas d'interrogation complémentaire, vous ou vos membres pouvez joindre les services du CNOSF :

- Julie LAVET, directrice des relations institutionnelles : julielavet@cnosf.org ou 01 40 78 29 28 ;
- Marion GUYOMARD, adjointe au Directeur du pôle Développement des Activités physiques et sportives, chargée du développement territorial : marionguyomard@cnosf.org ou 01 40 78 29 83 ;
- Romain BONNARD, chargé de mission développement territorial au pôle Développement des Activités physiques et sportives : romainbonnard@cnosf.org ou 01 40 78 28 09.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien Cordialement

Denis MASSEGLIA

